

RUHENERI
27089


SOUMISSION.

Je soussigné (nom et prénom, qualité ou profession) (1) **COXET Henri Joseph entrepreneur résidant**, domicilié à **Seraing s/Mause Belgique** engage sur à **KISENYI** tous mes biens meubles et immeubles, d'exécuter les travaux faisant l'objet du Cahier Spécial des charges n° **61/9 de 1953** du **Service T.P. du Ruanda-**, pour la somme globale et forfaitaire de (en toutes lettres) **deux millions soixante trois mille cinq cent cinquante cinq francs quarante huit centimes** francs. **(2.063.555 frs 48).**

Je joins à la présente soumission les documents suivants, dûment datés et signés. (2)

- 1°/ Une liste des matériaux à mettre en œuvre indiquant le prix unitaire et le pays d'origine de chacun d'eux;
- 2°/ Une déclaration concernant ma nationalité, celle de mes sous-traitants et de mon personnel ;
- 3°/ Une bordereau descriptif portant les prix unitaires par travaux d'une même nature, dûment complété.

Le soussigné déclaré adjudicataire pour l'entreprise **de trois habitation à Ruhengeri n° 61/9 de 1953** consent à compenser à due concurrence les sommes dont serait débiteur le Gouvernement du Ruanda-Urundi pour cette entreprise avec celles dont le soussigné lui serait redevable pour impôts ou toute autre cause au moment de l'envoi de la lettre le nommant adjudicataire.

Il s'en suit que le soussigné renonce expressément à céder ou à transporter à qui que ce soit et pour quelque motif que ce soit la créance qu'il pourrait détenir à charge du Gouvernement du Ruanda-Urundi à concurrence du montant des impôts et de toute somme dont le soussigné lui serait redevable.

Le cautionnement sera constitué par **un dépôt en espèces**

Fait à **KISENYI** le **14 février 1953.**

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
Le Rédacteur à t.p.,
J. FALQUE.,

Le Soumissionnaire,
(Signature)
COXET H.
sé/: COXET H.-

(1) Les soumissions présentées au nom des Sociétés, firmes ou tierce personnes et celles présentées par les soumissionnaires étrangers non domiciliés au Congo Belge, seront libellées selon les formules stipulées in fine de l'article 33 (paragraphe 28) du Cahier Général des Charges du 10 juin 1937.

(2) Tous les documents joints à la soumission porteront obligatoirement la mention:
"joint à ma soumission du pour"

MATERIAUX AVEC PRIX UNITAIRES ET ORIGINE.

Désignation	Unité	Prix	Pays d'origine
1 terres de remblais	m3.	à prendre sur place	
2 Moellons (km. 3 route de Kabgaye)	m3.	L'Administration de Ruhengeri.	
3 Sable (km2 route de Kisoro)	m3	nous autoriserait à extraire	
4 Gravier (Km 2 route de Kisenyi)	m3	ces matériaux (ceux-ci se- ront exempts de droit d'extraction)	
6 Briques (Régie A.T. Ruhengeri)	mille	500 frs.	
7 Tuiles romaines (Régie A.T. Ruhengeri)	pièce	2 frs.	
8 Ciment P.A.N.	tonne	4.500 frs.	Belgique
9 Bois de charpente en libuyu de Masisi	m3	2.600 "	Congo Belge
10 Bois de menuiserie Muvula de Béni	m3	4.800 "	" "
11 Quincaillerie (importée)	variable		Europe.
12 Fer à béton (importé)	Kg	15 frs.	"
13 Chassis pour menuiserie en bois	variable		
14 Chaux	tonne	1.300 frs	Ruhengeri.
15 Tonne kilométrique de transport	T/km.	2 frs50.	

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
Le Rédacteur ~~Remaindix~~ à t.p.,
J. FALQUE.,

Joint à ma soumission du 14 février 1953.,
pour la construction de trois habitations à Ruhengeri cahier des charges

Fait à Kisenyi , le 14 février 1953.
Le Soumissionnaire :
(Signature).
sé/: COXET H.-
" COXET H.,

RUANDA - URUNDI

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

Adjudications
Formule n° 3

DECLARATION DE NATIONALITE.

Je soussigné (nom et prénom) COLET Henri Joseph résident à Kisenyi R.U.
domicilié à Seraing s/Meuse déclare être de nationalité belge.

~~Je n'utilise pas de personnel européen sur les chantiers~~

~~Je n'utilise pas de sous-traitants pour ces travaux~~
Joint à ma soumission du 14 janvier 1953,

pour la construction de trois habitations à Ruhengeri
cahier spécial des charges 61/9 de 1953
Pour copie certifiée conforme à Kisenyi, le 14 février 1953

Le Rédacteur à t.p.,

J. FALQUE.,

Le soumissionnaire,

(Signature)

COLET H.

sé : COLET H.-

(1) à remplacer éventuellement par :

« Je n'utilise pas de personnel européen sur les chantiers. »

(2) à remplacer éventuellement par :

« Je n'utilise pas de sous-traitant pour ces travaux. »

COXET Henri
Entrepreneur
B.P. 80
K I S E N Y I .-

A joindre à ma soumission du 14 février 1953.
Cahier spécial des charges n° 61/9 de 1953.-

Soumission pour la construction de 3 maisons à RUHENERI.

Bordereau descriptif de la maison type 201.

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix	Pr. obser-vation
1.	Préparation du terrain	: Est.		600,-	
2.	Piquetage	: ...		1.450,-	
3.	Magasinage	...		3.500,-	
4.	Garde des chantiers	...		1.400,-	
5.	Fouille et déblais	m3.	63,565	15,-	953,50
6.	Remblais	m3.	38,-	15,-	570,-
7.	Semelles de fondation en béton "cyclopéen"	m3.	25,440	2.340,-	59.529,60
8.	Maçonnerie d'élévation	m3.	44,735	1.100,-	49.208,50
	a) en briques	m3.	27,318	1.000,-	27.318,-
	b) en moellons parmt.	m2.	91,53	10,-	915,30
9.	Rejointoyage	m3.	39,685	900,-	35.716,50
10.	Maçonnerie de fondation	m3.	6,099	6.500,-	39.643,50
11.	Béton armé C.	m3.	13,112	4.000,-	52.448,-
12.	Charpentes	m2	250,--	175,-	43.750,-
13.	Couvertures en tuile rom.	mct.	21		976,50
14.	Arétiers et faitières	P.	3	800	2.400,-
15.	Solins	m2.	186,24	220	40.972,80
16.	Plafonds ribro-ciment	m2.	86,-	80	6.880,-
17.	Crépis ext. tyrolien	m2	393,12	50	19.656,-
18.	Enduits intérieurs				
19.	Pavements	m2.	114,-	170	19.380,-
	a) ciment teinté	m2.	43,80	165	7.227,-
	b) ciment non teinté	m2.	XXXXX 92	300	27.600,-
	c) trottoirs en dalles				800,-
20.	Pavements des garages. Est.				
21.	Plinthes a) teintée	mct.	63,-	25	1.575,-
	b) non teintée	mct.	46.	24	1.104,-
22.	Menuiseries métalliques	m2.	10,125	2.200	22.275,-
	a) porte extérieure	m2.	19.93	2.000	39.860,-
	chassis ouvrant intérieur	m2.			
23.	Menuiseries en bois	m2.			
	a) porte extérieure vitrée	m2.	1.64	1.650	2.706,-
	b) porte intérieure	m2.	14,84	1.300	19.292,-
	c) porte W.C.	m2.	15,64	1.100	1.804,-
	d) porte int. vitrée	m2.	1.64	1.400	2.296,-
24.	Tringles et supports	mct.	16.50	150	2.475,-
25.	Planches de rives	mct.	64,-	40	2.560,-
26.	Peinture à l'huile	m2.	183,70	25	4.592,50
27.	Peinture à l'eau	m2.	181,36	18	3.264,48
28.	Badigeon à la chaux	m2.	196,-	10	1.960,-
29.	Badigeon teinté	m2.	190,-	11	2.090,-
30.	Foyer cuisine et hotte	Est.			3.000,-
31.	Cheminée à feu ouvert	Est.			3.500,-
32.	Installation sanitaire	Est.			45.600,-
33.	Installation électrique	Est.			19.500,-
					622.349,18

Six cent vingt deux mille trois cent quarante neuf francs dix-huit centimes.

COXET H.,
sé/: COXET.H;:-

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORTEE,
Le Rédacteur à t.p.,
J. FALQUE.,

COXET Henri
Entrepreneur
B.P. 80
KISENYI.-

A joindre à ma soumission du 14 février 1953.
Cahier spécial des Charges n°61/9 de 1953.-

Soumission pour la construction de 3 maisons à Ruhengeri.

Bordereau d' descriptif de la maison type 167.

N °	Désignation des travaux.	Unité.	Mettre	Prix	Prix	Observation
			Quantit.	unit.	total	
I.	Préparation du terrain		Est.		600,-	
2.	Piquetage		...		1.450	
3.	Magasinage		...		3.500	
4.	Garde des chantiers		...		1.400	
5.	Eouilles et déblais	m3.	59 15		885	
6.	Remblais	m3.	25 15		375	
7.	Semelles de fondation en béton "cyclpéen "	m3.	17,700	2.340	41.418,-	
8.	Maçonnerie d'élévation	m3.	66,300	1.100	72.930,-	
a)	en briques	m3.	24,--	1.000	24.000,-	
b)	en moellons parmt.	m2	55,50	10	555,-	
9.	Rejointoyage	m3.	42,400	900	38.160,-	
10.	Maçonnerie de fondation	m3.	12,250	6.500	79.625,-	
11.	Béton armé C.	m3.	"	4.750	4.000	59.000,-
12.	Charpentes	m2	306,500	175	53.637,50	
13.	Couvertures en tuile rom.	m2	26,50	21	556,50	
14.	Arétiers et faitières	mct.	3	800	2.400,-	
15.	Solins	P.				
16.	Plafonds " fibro-ciment	m2.	222,50	220	48.895,-	
17.	Crépis ext. tyrolien	m2.	181,-	80	14.480,-	
18.	Enduits intérieur	m2.	546,50	50	27.425,-	
19.	Pavements.					
a)	ciment teinté	m2.	80,45	170	13.676,50	
b)	ciment non teinté	m2.	34,55	165	5.700,75	
c)	trottoirs en dalles	m2.	66,-	300	19.800,-	
20.	Pavement des garages	Est.			1.800,-	
21.	Plinthes a) teintées	mct.	67,70	25	1.692,50	
x22xxx	b) non teintée	"	58,30	25	1.399,20	
22.	Menuiseries métalliques					
a)		m2.	33,-			
b)	chassis ouv.inter.	m2.	xx1000	2.000	66.000,--	
23.	Menuiseries en bois	m2.				
a)	porte ext. vitrée	"	10,14	1.650	16.731,--	
b)	porte int.	"	20,55	1.300	26.715 --	
c)	porte boyerie	"	3,78	1.100	4.158,--	
24.	Tringles et supports	mct.	22,-	150	3.300,-	
25.	Planches de rives	mct.	78,50	40	3.140,-	
26.	Peinture à l'huile	m2.	130,-	25	3.250,-	
27.	Peinture à l'eau	"	346,40	18	6.236,20	
28.	Badigeon à la chaux	"	222,20	10	2.222,-	
29.	Badigeon teinté	"	181,-	11	1.991,-	
30.	Foyer de cuisine et hotte	Est.			30000,-	
31.	Cheminée à feu ouvert	Est.			3.500,-	
32.	Installation sanitaire	"			5.600,-	
33.	Installation électrique	"			19.500,-	

					720.603,15	

Sept cent et vingt mille six cent et rois francs quinze centimes

COXET H.
sé/: COXET H.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
Le Rédacteur à t.p.,
J. FALQUE .,